

DELIBERATION N° 210-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le treize novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 28 octobre et 6 novembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Eric BALME.

Présents :

SAVIGNON Joseph	FERREIRA Michel	FROMENT Thierry	CHARLES Christian
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	BALME Eric
SIAUD Alain	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
KAITANDJIAN Patrick	BONNIER Eric	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	CHAUD Frédéric	LE TRAOU Dominique
MULYK Fabien	CIOT Xavier	GRIET Bernard	PONCET Denis
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	SAURAT Coraline	BALMET Lucie
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	LANEYRIE Jean-Marc	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	TOSCAN Michel	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	STUTZ Anne	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	GIACOMETTI Geneviève	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	LAURENS Patrick	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	MONTANER-DUMOLARD	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	Guillaume	GARNIER Jean-Luc	

Absents excusés représentés : SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), CHANTRE Carine (pouvoir à FERREIRA Michel), DURAND Bernard (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à BARI Nadine), GRAND Florence (pouvoir à GONNORD Franck), PERRIN Gilda (pouvoir à GERBI Franck), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 53
Nombre de pouvoirs : 07
Nombre de délégués votants : 57 (+3 NPPV)

OBJET : GRAND CYCLE DE L'EAU – CLE DRAC-ROMANCHE : CONVENTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

La Commission locale de l'eau (CLE) du Drac et de la Romanche est chargée, au titre de l'article 1 de l'arrêté inter préfectoral n° 2002-09212 du 05 septembre 2002 portant sa création, « de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Drac et de la Romanche ».

La convention a pour objet de définir les conditions d'engagement de la Communauté de communes de la Matheysine et Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (Symbhi), structure porteuse du secrétariat technique de la CLE du Drac et de la Romanche.

La Communauté de Communes de la Matheysine s'engage à :

- Participer à la vie de la Commission Locale de l'Eau ;
- Apporter son soutien financier pour le fonctionnement de la CLE à hauteur de 5 708 € au titre de l'année 2025 ;

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Madame Marie-Noëlle BATTISTEL, Messieurs Franck GONNORD et Fabien MULYK ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité (3 NPPV) : 56 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention :

- ➔ **APPROUVE** les termes de la convention financière entre la CCM, la CLE et le Symbhi ;
- ➔ **ACTE** la participation financière à hauteur de 5 708 € pour l'année 2025 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer ladite convention et tous les actes se rattachant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 13 novembre 2025

La Présidente,
Coraline SAURAT

